



Programme de la présidence néerlandaise du Conseil de l'Union européenne

1^{er} janvier – 30 juin 2016



EU
2016



Programme de la présidence néerlandaise du Conseil de l'Union européenne

1^{er} janvier – 30 juin 2016



Table des matières

Introduction	6
I^{re} Partie Les priorités de la présidence	8
Une approche intégrée des migrations et de la sécurité internationale	9
Une Europe innovante et créatrice d'emplois	9
Des finances européennes solides et durables ainsi qu'une zone euro robuste	10
Une politique énergétique et climatique d'avenir	10
Pour conclure	10
II^e Partie Formations du conseil	12
Affaires générales	13
Affaires étrangères (y compris Défense, Commerce extérieur et Coopération au développement)	13
Affaires économiques et financières	15
Justice et Affaires intérieures	16
Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs	17
Compétitivité	18
Transports, Télécommunications et Énergie	18
Agriculture et pêche	19
Environnement	20
Éducation, Jeunesse, Culture et Sport	21

Introduction

L'Union européenne est soumise à de rudes épreuves : elle doit faire face à l'afflux massif de migrants fuyant la guerre et l'oppression ; la géopolitique semble faire son retour et la fragmentation menace au sein de l'Europe ; des attentats sont commis en rejet de notre mode de vie dans le but de semer la terreur et de dresser nos sociétés les unes contre les autres. Il n'existe pas de réponse simple et rapide à ces problèmes. Durant leur mandat à la présidence du Conseil, il incombera aux Pays-Bas la tâche essentielle, en ces temps mouvementés, d'aider l'Union européenne à y trouver des solutions communes. Alors que l'actualité semble mobiliser toutes les attentions, il s'agira aussi de ne pas perdre de vue les principaux dossiers à long terme. Il faudra être uni et efficace à tous les niveaux. Une des conditions déterminantes reposera dans le bon dosage de mesures nationales et européennes.

Les défis actuels exigent une prise de décision efficace et des solutions portées par le plus grand nombre. Cela passe dans de nombreux cas par un ensemble de mesures différentes mais cohérentes à court et à long termes. Une entreprise qui est loin d'être simple, mais si tous les États membres unissent leurs efforts et font ensemble preuve de la volonté politique de s'élever au-dessus des intérêts individuels, alors l'Union se montrera très efficace. Une telle ambition ne relève pas de l'histoire ancienne : les États membres et les institutions européennes ont récemment montré qu'ils étaient en mesure, face à des situations diverses de crise et dans différents domaines, d'impulser les changements nécessaires. Ensemble, nous avons relevé des défis de taille et nous sommes engagés sur une voie privilégiant les dossiers principaux et les fondements de l'Union.

L'Union, avec ses 28 États membres, n'est certes pas parfaite, mais elle offre des instruments essentiels pour répondre aux problèmes qui se posent actuellement. Dans ce contexte, la présidence néerlandaise suivra les **trois lignes directrices** suivantes : une Union qui se concentre sur l'essentiel ; une Union qui crée des emplois et de la croissance grâce à l'innovation ; et une Union qui noue des liens avec les acteurs de la société civile.

La **concentration sur l'essentiel** implique que l'Union européenne doit se consacrer à ce qui importe pour ses citoyens et ses entreprises. Concrètement, cela signifie qu'elle recherche des solutions aux principaux problèmes actuels tels que définis dans l'agenda stratégique du Conseil européen. Durant leur présidence, les Pays-Bas s'emploieront à maintenir le cap du Conseil lors de la mise en œuvre de cet agenda en s'appuyant sur les quatre priorités détaillées dans la première partie du présent programme.

Après des années de grave crise, de plus en plus d'indicateurs financiers et économiques sont heureusement repassés au vert. Il est capital d'entretenir cette dynamique et de donner aux citoyens européens des **perspectives suffisantes d'emploi et de croissance économique durable et innovante**. La prospérité économique est en effet l'un des principaux avantages qu'ils sont en droit d'attendre de l'Union européenne. Elle constitue un fil conducteur tant dans les quatre priorités du programme de la présidence néerlandaise que dans celles définies au niveau des formations du Conseil, présentés dans la seconde partie du présent document.

Au vu des défis et des tensions évoqués, il sera capital, pour la présidence néerlandaise, de **créer du lien**.

En premier lieu, entre les États membres, parce que la solidarité est le socle de la coopération européenne. Que la situation soit favorable ou non, les États membres doivent assumer leurs responsabilités communes et se soutenir les uns les autres pour mieux faire face ensemble. Il faut aussi créer du lien entre l'Union européenne et ses citoyens, car si nombreux que soient les détracteurs de l'UE, dans les capitales et dans les foyers européens, beaucoup reconnaissent néanmoins qu'aucun pays ne peut relever seul les défis actuels. Nous sommes plus forts ensemble et, en fin de compte, ce qui nous unit est plus important que ce qui nous sépare. L'UE doit à la fois insuffler la dynamique nécessaire et veiller à ce que ses citoyens se reconnaissent suffisamment dans l'approche choisie. C'est dans cette perspective que les Pays-Bas se mettront au service du Conseil durant le premier semestre 2016.

Ce programme national de la présidence néerlandaise pour le semestre prochain cadre étroitement avec celui établi conjointement par le trio Pays-Bas, Slovaquie et Malte, et présenté le 16 décembre 2015 par les trois chefs de gouvernement concernés.

I^{re} Partie

Les priorités de la présidence

La présidence néerlandaise se fixe les priorités suivantes :

1. Une approche intégrée des migrations et de la sécurité internationale ;
2. Une Europe innovante et créatrice d'emplois ;
3. Des finances européennes solides et durables ainsi qu'une zone euro robuste ;
4. Une politique énergétique et climatique d'avenir.

Une approche intégrée des migrations et de la sécurité internationale

Au vu des changements fondamentaux survenus ces cinq dernières années dans l'environnement proche de l'UE et des récents développements qui nous concernent tous, l'approche des migrations et de la sécurité internationale doit mobiliser davantage notre attention. La sécurité interne et la sécurité externe sont indissociables. Avec le flux croissant de migrants en quête d'un refuge se manifeste la nécessité d'une politique commune en matière de frontières, d'asile et de migration. La crise migratoire met en évidence un certain nombre de lacunes dans l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice, et appelle à agir. Il faut maintenant mettre en place une surveillance efficace des frontières extérieures de l'Europe et améliorer l'accueil direct des réfugiés en Europe comme dans leurs régions d'origine, de sorte à répartir équitablement les charges. Les pays de l'ouest des Balkans et la Turquie sont eux aussi durement touchés par la crise actuelle. La coopération régionale avec ces pays (potentiellement) candidats doit être renforcée pour faire face à cette situation.

Du fait de l'entrelacement de plus en plus marqué des problèmes internes et externes, l'instabilité hors de l'UE est porteuse d'un risque accru à l'intérieur de ses frontières. Pour trouver une réponse à cette menace, il est nécessaire de mieux coordonner les politiques intérieure et extérieure, d'utiliser de manière efficace et intégrée l'ensemble de l'instrumentaire européen, mais aussi de faire appel à l'action diplomatique de la Haute Représentante et des États membres. Les conflits et les violations des droits de l'homme sont des causes majeures d'instabilité et de problèmes persistants en termes de sécurité, de situation humanitaire et de développement socioéconomique. La problématique migratoire actuelle en est une des conséquences. Il faut s'attaquer à la fois aux causes politiques et économiques des migrations et au trafic d'êtres humains, au retour dans le pays d'origine et à la surveillance des frontières.

L'instabilité hors de l'UE fait peser un risque accru sur notre sécurité. Le terrorisme, la cybersécurité et les menaces hybrides en sont les principales composantes. L'UE peut, avec sa politique extérieure et de sécurité commune, présenter au monde qui l'entoure un front actif et uni afin d'apporter une réponse à ces défis internes et externes de plus en plus imbriqués. Les attentats à Paris mettent en évidence la nécessité de lutter efficacement contre le terrorisme. Cela exige notamment la pleine mise en œuvre des accords sur l'échange de données et sur la coopération entre services de sécurité. En fin de compte, la stabilité hors de l'UE, le contrôle strict à nos frontières et la sécurité sur nos territoires passent par une politique intégrée qui apporte une réponse aux problèmes intra-

et extra-européens. Les Pays-Bas sont impatients de contribuer à la finalisation et à la mise en œuvre rapide du paquet « migration » présenté par la Commission ainsi qu'à l'achèvement sans tarder du réexamen stratégique de la politique extérieure et de sécurité commune.

Une Europe innovante et créatrice d'emplois

Avec la crise économique et financière, le rôle de l'UE en tant que force innovante et créatrice d'emplois a été éclipsé, bien qu'elle ait de bonnes cartes en main pour offrir à ses citoyens un environnement socioéconomique stable et novateur. Son atout absolu est le marché intérieur, le plus grand au monde, force motrice de la coopération européenne qui unit tous les États membres. À l'heure où l'économie européenne amorce une reprise, il incombe au Conseil, à la Commission et au Parlement européens de maintenir cette tendance positive. C'est pourquoi la croissance innovante et structurelle ainsi que la création d'emplois durables restent la seconde priorité absolue de l'UE.

Une telle ambition requiert la mise en œuvre dans tous les États membres des accords existants, par l'incitation à l'entrepreneuriat innovant, le renforcement des services nouveaux et des secteurs porteurs, l'investissement commun dans la recherche et la conclusion d'accords commerciaux équilibrés et durables avec des pays tiers. Pour favoriser l'innovation dans l'ensemble de l'économie européenne, il importe de transposer en propositions concrètes la Stratégie pour le marché unique numérique et la Stratégie pour le marché unique des biens et des services. Les entreprises doivent disposer de la latitude nécessaire pour innover et créer des emplois. Dans le domaine du savoir et de l'innovation, l'investissement conjoint au sein de l'UE dans la coopération transfrontalière et la compétitivité peut permettre de créer des synergies avantageuses. Elles apporteront la croissance, des emplois et des solutions innovantes à des problèmes sociétaux. Pour être forte, l'économie doit aussi s'appuyer sur un système éducatif moderne et de qualité dans les États membres, car c'est là que se développent les aptitudes indispensables pour l'avenir.

Dans le même temps, l'Union européenne doit poursuivre résolument la modernisation, la simplification et, si possible, la réduction de la réglementation européenne afin qu'elle soit vraiment opérante pour les citoyens, les entreprises et les pouvoirs locaux. Les règles inutilement complexes doivent être simplifiées, les formalités administratives allégées et l'impact de la réglementation examiné pour éviter qu'elle entrave l'innovation. Croissance et emplois innovants signifient aussi emplois de bonne qualité. La libre circulation des biens et des services ne peut être dissociée de celle des travailleurs ; il n'est en effet pas concevable que les libertés écono-

miques soient dévoyées pour réduire les coûts grâce à des montages fonctionnant au détriment des employés. Il s'agit donc d'améliorer la protection des travailleurs mobiles pour renforcer leur liberté de circulation, principe fondamental de l'Union.

Des finances européennes solides et durables ainsi qu'une zone euro robuste

La reprise se dessine, après plusieurs années de crise profonde. Les réformes structurelles et l'assainissement de la politique budgétaire portent leurs fruits dans de nombreux États membres qui renouent avec la croissance de l'économie et de l'emploi. Cette croissance profite aussi d'une meilleure conjoncture mondiale – baisse du prix du pétrole – et de l'effet stimulant du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Toutefois, la stagnation des marchés émergents constitue une menace pour cette dynamique positive. Il faut donc continuer les efforts pour ramener les États membres sur la voie de la croissance économique et maintenir la stabilité au sein de l'Union économique et monétaire (UEM). C'est pourquoi les États membres de l'UE doivent poursuivre leurs réformes structurelles et la coordination des politiques économiques. C'est ainsi que nous obtiendrons des budgets sains dans des économies modernes. Les accords passés au sein de l'UEM doivent être respectés pour que les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens puissent compter sur une zone euro forte. La solidité des finances européennes doit également se traduire dans le budget pluriannuel de l'UE. Aussi les Pays-Bas engageront-ils le débat sur la réforme de ce cadre financier.

Une politique énergétique et climatique d'avenir

Les Pays-Bas s'emploieront à mettre en évidence l'étroite interdépendance entre le climat, l'énergie, l'environnement et la durabilité. C'est ainsi que se mettra en place un modèle de croissance durable où se rencontrent les objectifs économiques et l'exploitation responsable des matières premières et des ressources énergétiques. L'Union européenne peut favoriser cette dynamique en stimulant les secteurs innovants qui contribuent à la transition vers une économie circulaire fondée sur un usage durable des matières premières. Cela cadrera avec le train de mesures sur l'économie circulaire adoptées par la Commission et avec la proposition qu'elle prévoit de présenter concernant la réalisation des Objectifs de développement durable au sein et en dehors de l'UE. Les Pays-Bas s'engageront par ailleurs résolument à poursuivre la mise sur pied d'une Union européenne de l'énergie avec les objectifs suivants : renforcement de l'approvisionnement énergétique, marché intégré de l'énergie, réduction de la dépendance énergétique de l'UE, stimulation de la recherche et de l'innovation en matière d'énergies renouvelables et politique climatique durable.

L'accord de Paris, conclu le 12 décembre 2015 à l'issue de la 21^e Conférence des parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), sera déterminant à cet égard.

Pour conclure

L'histoire récente nous enseigne que l'Union européenne – Commission, Parlement et États membres en tant que membres du Conseil – s'est toujours montrée capable de prendre les mesures nécessaires pour faire face à des problèmes majeurs. Forts de leur pouvoir fédérateur de bâtisseurs de ponts, les Pays-Bas veulent, durant leur présidence, s'employer pleinement à maintenir le cap de l'Union européenne.

Garder ensemble le cap revêt en effet une grande importance en ces temps où la paix, la prospérité et la démocratie sont considérées, souvent à tort, comme allant de soi. Ces acquis exigent au contraire notre attention et notre engagement pour garantir leur pérennité. Une Union européenne efficace – centrée sur l'essentiel, sur la croissance innovante et l'emploi, sur la création de lien – est le meilleur moyen d'y parvenir.

II^e Partie

Formations du conseil

La présidence néerlandaise sera axée sur les priorités définies dans l'agenda stratégique et les orientations politiques de la Commission, qui ont également été retenues par le trio de présidences. Un recentrage sur les priorités dont témoigne le programme de travail 2016 de la Commission, avec ses 23 nouvelles initiatives, ses 27 propositions REFIT et ses 28 propositions de retrait. Ces documents sont d'importantes références pour l'UE telle que les Pays-Bas l'envisagent : une Union axée sur l'essentiel, innovante, génératrice de croissance et d'emploi, et qui crée du lien avec la société civile. Autant d'ambitions qui présideront au travail des diverses formations du Conseil.

Affaires générales

En dehors des tâches habituelles, la présidence néerlandaise poursuivra les activités engagées par ce conseil concernant l'accord interinstitutionnel (All) sur l'amélioration de la réglementation et la discussion sur le cadre financier pluriannuel (CFP). Par ailleurs, un deuxième dialogue sur la primauté du droit au sein de l'Union européenne sera organisé et la transparence du processus de décision sera mise à l'ordre du jour. Enfin, les aspects liés à la bonne gouvernance ne manqueront pas d'être abordés dans les discussions sur la primauté du droit, le Semestre européen et l'amélioration de la réglementation.

La présidence luxembourgeoise a clos les négociations de l'**accord interinstitutionnel (All) sur l'amélioration de la réglementation**. La mise en œuvre des engagements pris dans cet All, dont d'importantes dispositions relatives à la programmation annuelle, sera donc inscrite à l'ordre du jour du conseil Affaires générales. Il s'ensuit que les dispositions de l'All doivent être spécifiées pour être appliquées tant dans le cadre du Conseil que de sa coopération avec la Commission et le Parlement européen.

La présidence s'emploiera, dès un stade précoce, à orienter la discussion sur le nouveau **cadre financier pluriannuel** (CFP) vers une éventuelle réforme de la planification budgétaire pluriannuelle et une allocation plus efficace des moyens européens, en mettant l'accent sur l'après 2020. La conférence organisée le 28 janvier 2016, qui donnera le coup d'envoi du débat, abordera les questions de l'organisation et du financement du CFP, du degré de flexibilité souhaité et du processus même de négociation. Au cours du CAG informel d'avril, la présidence poursuivra la discussion au niveau ministériel.

La présidence néerlandaise souhaite qu'un dialogue ouvert soit engagé sur la **primauté du droit**, de sorte à favoriser l'avènement d'une nouvelle culture permettant des avancées sur ce point dans les États membres. Le deuxième dialogue du CAG sur la primauté du droit sera précédé en février d'un colloque à Strasbourg consacré à ce thème ainsi qu'à des questions politiques d'actualité. La protection des **droits fondamentaux**, tels qu'inscrits à la **Charte des droits fondamentaux** de l'Union européenne, est un des piliers de l'État de droit. Les Pays-Bas en souligneront l'importance au cours de la présidence en organisant un séminaire sur l'application de la Charte dans les processus stratégiques et législatifs des États membres.

La présidence néerlandaise s'emploiera par ailleurs à promouvoir une **transparence** accrue et plus active dans la prise de décision européenne, en agissant en conséquence au sein des cadres existants et en plaçant ce thème à l'ordre du jour du CAG.

Dans le cadre de l'amélioration de la réglementation, la présidence mettra en place des activités en faveur de l'**Agenda européen pour la ville** qui déboucheront sur la signature du pacte d'Amsterdam. Cet agenda vise à mieux adapter la politique et la réglementation de l'UE à la pratique urbaine, afin que les villes contribuent davantage au potentiel de croissance de l'Europe en matière d'économie et d'emploi.

S'agissant de la **politique de cohésion**, les Pays-Bas mettront tout particulièrement à l'ordre du jour la simplification, l'évaluation des résultats des partenariats et les programmes opérationnels pour la période 2014-2020. Ils insisteront également sur l'élaboration de stratégies de spécialisation intelligente mettant l'accent sur les atouts et le potentiel d'innovation de la région concernée. Cet aspect est un élément important d'une politique de cohésion moderne axée sur des résultats concrets et mesurables.

Affaires étrangères (y compris Défense, Commerce extérieur et Coopération au développement)

En matière de politique extérieure, depuis le traité de Lisbonne, la présidence tournante de l'UE soutient l'action du Haut représentant, qui préside le conseil des Affaires étrangères (CAE), sauf lorsqu'il débat de politique commerciale commune. L'ordre du jour du CAE dépend en grande partie de l'actualité.

Les efforts de la présidence néerlandaise seront axés sur la contribution à un monde plus sûr, plus juste et durable. Le contexte stratégique de l'UE a changé, du fait de la mondialisation et de l'**instabilité** croissante **des régions voisines**. Cette dernière se manifeste, à l'Est, par une tension géopolitique résultant du non-respect des principes du droit international et de l'intégrité territoriale : au Sud, elle est principalement l'effet de conflits et de violations des droits de l'homme sont autant de défis en matière de sécurité, de situation humanitaire et de développement socioéconomique. La problématique migratoire actuelle est une des conséquences de cette situation.

Du fait de l'imbrication de plus en plus marquée des problèmes internes et externes, l'instabilité hors de l'UE est porteuse d'un risque accru à l'intérieur de ses frontières. Pour trouver une réponse à cette menace, il est nécessaire de mieux **coordonner les politiques intérieure et extérieure**, d'utiliser de manière efficace et intégrée l'ensemble de l'instrumentaire européen, mais aussi de faire appel à l'action diplomatique de la Haute représentante et des États membres.

La présidence néerlandaise est particulièrement attachée au renforcement de la **politique étrangère et de sécurité**

commune (PESC), y compris le volet défense (PSDC).

Une action extérieure commune efficace est dans l'intérêt de l'UE, tout comme une PSDC permettant de répondre de façon appropriée aux problèmes sécuritaires actuels.

Les Pays-Bas prônent une **approche intégrée**, notamment concernant les questions complexes telles que la problématique migratoire, la lutte contre le terrorisme et la cybersécurité. Ils s'efforceront de mettre en œuvre une amélioration de la méthode de travail des instances européennes en matière de politique extérieure.

Par ailleurs, la promotion des **droits de l'homme** partout dans le monde compte parmi les priorités de leur présidence.

L'engagement néerlandais en faveur de la politique étrangère de l'UE contribuera à l'élaboration d'une nouvelle stratégie globale de politique étrangère et de sécurité, qui devrait être présentée en juin 2016 au Conseil européen.

Défense

L'agenda stratégique du Conseil européen vise une action commune efficace dans le monde. Une politique de sécurité et de défense commune (PSDC) sert à la fois dans l'intérêt de l'UE, de l'OTAN et de chacun des États membres. Aussi la présidence néerlandaise œuvrera-t-elle à l'ancrage des thèmes de la sécurité et de la défense dans la nouvelle stratégie globale de politique étrangère et de sécurité, au **renforcement de la PSDC**, ainsi qu'à l'avenir de la coopération européenne de défense. Les Pays-Bas souhaitent que la Haute représentante traduise cette nouvelle stratégie, après son adoption en juin 2016, dans des ambitions concrètes et des capacités civiles et militaires suffisantes formant un cadre européen de défense et de sécurité. La présidence néerlandaise entend rapprocher la politique (descendante) de sécurité et les initiatives (ascendantes) de coopération de défense européennes ; dans cette optique, elle mettra à l'ordre du jour l'examen de moyens donnant à cette coopération un caractère moins facultatif. Enfin, elle s'efforcera d'accélérer la prise de décision politique.

La présidence néerlandaise est favorable au renforcement de **l'industrie et du marché européens de la défense**.

Un marché de la défense ouvert, transparent et opérant, y compris concernant l'accès des PME, et une industrie de la défense compétitive sont des conditions essentielles de la consolidation de la PSDC. Dans le cadre de leur présidence, les Pays-Bas soutiendront l'Agence de défense européenne (EDA) en matière de recherche et de technologie ; l'action préparatoire pour la recherche liée à la PSDC devrait ici offrir de nouvelles opportunités.

Commerce

Durant la présidence néerlandaise, l'agenda commercial de l'UE sera guidé par les négociations sur des accords bilatéraux de libre-échange, notamment avec les États-Unis, le suivi de la 10^e conférence ministérielle de l'OMC et les règlements relatifs aux minéraux de conflit et aux équipements de torture. Au sein du conseil CAE (Commerce), la présidence néerlandaise assistera la Commission dans les négociations sur les accords de libre-échange ; elle collaborera de façon constructive avec le Parlement européen afin de mener à bien les processus législatifs en cours.

Les négociations sur l'accord de libre-échange entre l'UE et les USA (**Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement, PTCI**) suscitent l'intérêt du public européen. Le Conseil européen étant désireux de voir rapidement aboutir les négociations, la présidence néerlandaise s'efforcera de faciliter leur avancement et ce, dans le respect du débat public. Les avancées suivantes pourraient être réalisées durant la présidence néerlandaise : règlement des derniers points de discussion de l'accord de libre-échange entre l'UE et le **Japon**, début des pourparlers avec l'**Australie** et la **Nouvelle-Zélande**, mandat autorisant la Commission à moderniser l'accord de libre-échange actuel avec le **Mexique**. En outre, la Commission devrait soumettre une proposition en vue d'accorder le statut d'économie de marché à la **Chine**, éventuellement sous condition.

La 10^e conférence ministérielle de l'**OMC** s'est déroulée en décembre 2015. Durant la présidence néerlandaise, l'UE entamera la concrétisation des mesures convenues. Les Pays-Bas entendent en outre stimuler la discussion sur l'après-Nairobi quant à l'avenir et au rôle de l'OMC dans le système commercial multilatéral.

Concernant les dossiers législatifs, les Pays-Bas exhorteront le conseil à se prononcer sur la proposition de la Commission visant à promouvoir un commerce responsable des **minéraux originaires des zones de conflit ou à haut risque** (règlement sur les minerais des conflits). Ils reprendront également le trilogue avec le Parlement européen et la Commission sur la révision du **règlement contre la torture**, qui prévoit le contrôle du commerce des biens susceptibles d'être utilisés à des fins de torture ou d'exécution. Les Pays-Bas comptent mener à bien ce trilogue lancé à la fin de la présidence luxembourgeoise.

Coopération au développement

La présidence néerlandaise axera son action sur la crise migratoire – la préparation du Sommet humanitaire mondial d'Istanbul des 23 et 24 mai 2016 pourra jouer un rôle important à ce sujet – sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable et sur les préparatifs

du lancement formel des négociations concernant les relations avec les pays ACP. Enfin, elle posera les jalons en vue de l'élaboration stratégique, au niveau européen, de l'agenda pour l'aide et le commerce.

La **crise migratoire** nécessite une approche qui intègre domaines d'action et instruments de l'UE ; elle passe par des partenariats avec les pays tiers. Les Pays-Bas insisteront sur les aspects internationaux du dossier migration, parmi lesquels l'accueil dans la région, la lutte contre les causes profondes et l'aide humanitaire. Dans ce cadre aussi, ils s'efforceront de faire entendre une voix européenne forte durant le sommet humanitaire mondial.

Les **objectifs de développement durable** constituent l'agenda international de la lutte contre la pauvreté et du développement mondial jusqu'en 2030. La présidence néerlandaise agira en faveur d'un suivi scrupuleux de cet agenda et de son ancrage rapide dans la politique intérieure et extérieure de l'UE.

L'expiration du traité de Cotonou en 2020 offre à l'UE et aux **pays ACP** (79 pays d'Afrique, des Caraïbes et de l'océan Pacifique) l'occasion de revoir leurs relations mutuelles. Les préparatifs du lancement officiel des négociations, au plus tard en 2018, battent leur plein. La présidence néerlandaise stimulera un débat ouvert et éclairé, veillera à ce que les pays ACP y soient impliqués en temps voulu et contribuera à une évaluation interne solide de l'acquis de Cotonou.

Enfin, les Pays-Bas œuvreront pour le développement au niveau européen de la **synergie entre aide et commerce**. Le large éventail d'instruments dont dispose l'UE, parmi lesquels la politique commerciale et la coopération au développement, peut lui permettre de jouer un rôle de premier plan et d'avoir un grand impact sur la scène mondiale. C'est pourquoi les réunions informelles du CAE (Commerce) et du CAE (Développement), qui se tiendront l'une après l'autre, prévoient un volet commun pour les ministres chargés de ces deux portefeuilles. La présidence néerlandaise favorisera la responsabilité sociale des entreprises à l'international et mettra à l'ordre du jour la pérennisation des chaînes de valeur mondiales. Les conclusions de la conférence organisée par les Pays-Bas fin 2015 offriront des pistes de réflexion en la matière.

Affaires économiques et financières

Durant la présidence néerlandaise, la poursuite des efforts entrepris pour créer les conditions optimales de la prospérité et de la croissance économique structurelle de l'Union ainsi que pour renforcer la résilience de la zone euro sera primordiale. Si la santé de l'UEM est indiscutablement meilleure qu'avant la crise, il reste possible et souhaitable de l'améliorer encore. À cet effet, la présidence néerlandaise vise l'optimisation de l'UEM sous

sa forme actuelle, en mettant l'accent sur la réforme, la consolidation budgétaire et l'approfondissement du marché intérieur. Le rapport des cinq présidents offre des pistes pour développer l'UEM.

L'un des objectifs de la présidence néerlandaise est de poursuivre le renforcement et la rationalisation du **Semestre européen**, ainsi que l'a suggéré la Commission. Les performances des États membres et la mise en œuvre des recommandations seront inscrites à l'ordre du jour, en veillant expressément à ce que les bonnes pratiques puissent être échangées. Cette initiative, qui vise à favoriser la mise en œuvre des recommandations par pays, peut contribuer à perfectionner le Semestre européen et à stimuler les réformes structurelles ainsi qu'une meilleure gouvernance dans les États membres. La présidence néerlandaise compte développer le mode actuel d'utilisation des recommandations pour la zone euro. En effet, leur appropriation nationale permet de mieux refléter dans la politique nationale les défis qui se posent à la zone euro dans son ensemble.

Le rapport des cinq présidents comporte un volet sur le renforcement de la **représentation extérieure de l'UEM** auprès du FMI. Les débats à ce sujet, qui se poursuivront durant la présidence néerlandaise, souligneront les avantages d'une coordination plus poussée entre les États de la zone euro et l'importance du maintien de la coopération avec les États membres de l'UE.

La Commission a par ailleurs fait une recommandation sur la création de conseils nationaux de la compétitivité. Cette question sera examinée durant la présidence néerlandaise. Celle-ci visera également l'amélioration du fonctionnement du pacte de stabilité et de croissance (PSC) et soutiendra l'adoption de mesures susceptibles de simplifier le PSC et d'en augmenter la transparence. Afin d'identifier les conditions juridiques, économiques et politiques nécessaires aux propositions du rapport des cinq présidents pour le long terme, la Commission lancera l'année prochaine une large consultation et constituera à la mi-2016 un groupe d'experts.

Dans le cadre du perfectionnement de l'**union bancaire**, la Commission a publié à l'automne 2015 une proposition relative à la mise en place d'un système européen de garantie des dépôts, ainsi qu'une communication présentant d'autres mesures du même ordre. Cette proposition sera examinée par le conseil au cours de la présidence néerlandaise, qui œuvrera également à la concrétisation de ces mesures.

La Commission a présenté le 30 septembre 2015 son plan d'action pour l'**union des marchés de capitaux**, qui renforcera le troisième pilier du plan d'investissement

pour l'UE et dont l'objectif est de donner un nouvel élan au fonctionnement des marchés européens de capitaux au bénéfice de l'économie réelle. Ce plan d'action prévoit deux règlements en matière de titrisation qui pourraient trouver leur forme définitive durant la présidence néerlandaise. Une proposition de révision de la directive Prospectus a également été présentée fin 2015.

La présidence néerlandaise accordera aussi l'attention nécessaire à d'autres dossiers importants, tels que la proposition de la Commission pour la **réforme structurelle du secteur bancaire**, qui vise à prévenir les risques liés à la défaillance des grands établissements bancaires et à examiner la nécessité de les obliger à séparer leurs activités commerciales de haut risque de leurs activités d'utilité publique comme l'octroi de prêts. Cette proposition ayant déjà reçu l'approbation du conseil, des négociations seront engagées dans le cadre du trilogue dès que le Parlement se sera prononcé. En outre, la Commission publiera probablement début 2016 une proposition législative en vue de l'instauration d'un cadre pour le redressement et la résolution des contreparties centrales (CCP). Au cours de la présidence néerlandaise, le trilogue à propos de la révision de la directive européenne sur les institutions de retraite professionnelle (IRP) devrait également être amorcé.

Impôts

Le 17 juin 2015, la Commission a présenté un plan d'action pour la réforme de la **fiscalité des entreprises** dans l'Union européenne. Elle comprend plusieurs initiatives visant à mettre fin à l'évasion fiscale, à garantir la viabilité des revenus et à renforcer le marché intérieur pour les entreprises. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales est une priorité de la présidence néerlandaise. L'objectif est d'accroître la transparence en matière de répression de l'évasion fiscale des entreprises sur la base des accords conclus en octobre dernier dans le cadre de l'OCDE et de son plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Durant la présidence néerlandaise, la Commission présentera une proposition en vue de la transposition des mesures BEPS de l'OCDE dans la législation européenne, de même que sera débattue l'introduction d'une clause sur un minimum d'imposition effective dans la directive sur les intérêts et redevances.

La Commission publiera en 2016 un **plan d'action pour un système de TVA** efficace et étanche à la fraude qui définira notamment les principales caractéristiques du régime définitif de TVA pour les échanges intra-UE. Dans le cadre du marché unique numérique, elle proposera également des seuils de TVA pour le commerce électronique. Si la date de publication le permet, la présidence néerlandaise mettra ces questions à l'ordre du jour.

Le projet de **taxe sur les transactions financières (TTF)** pourrait être à nouveau examiné pendant la présidence néerlandaise, dans l'éventualité où le groupe des États membres participant à la coopération renforcée dans ce domaine parviendrait à formuler une proposition de directive.

Budget européen

La présidence néerlandaise placera le **régime budgétaire** et la nécessité d'en accroître la transparence, la prévisibilité et la cohérence à l'ordre du jour du conseil. Priorité sera donnée à l'élaboration de solutions pratiques, pouvant être mises en œuvre dans le cadre réglementaire existant. L'objectif de la présidence néerlandaise est d'établir un calendrier budgétaire européen clair, prévoyant une date fixe pour les étapes clés du processus.

Justice et Affaires intérieures

Dans une Europe sans frontières intérieures, il est indispensable de proposer des solutions communes aux problèmes qui se posent en matière de justice, de sécurité, d'asile et de migration. La crise migratoire actuelle concerne tous les États membres et demande une réponse européenne forte. En outre, la menace d'attentats terroristes impose de renforcer encore la coopération dans les domaines de la sécurité et de l'investigation. La présidence néerlandaise s'emploiera à promouvoir une approche européenne commune.

Les Pays-Bas s'efforceront de favoriser l'avancement et la mise en œuvre de l'**agenda européen en matière de migration** présenté en mai 2015 ainsi que des propositions complémentaires, telles qu'annoncées dans le programme de travail de la Commission pour 2016. Ils entendent progresser vers une répartition équitable des responsabilités en matière d'arrivée des demandeurs d'asile sur le territoire européen et de traitement des demandes, et continuer à œuvrer au renforcement de la sécurité des frontières extérieures de l'Europe. De plus, pour le moyen terme, il convient également d'améliorer les perspectives des réfugiés dans la région de premier accueil, afin de les dissuader de poursuivre un voyage qui n'est pas sans danger. La présidence néerlandaise souhaite affronter les différents problèmes qui se posent dans ce domaine à l'aide d'une approche européenne intégrée, qui inclut la mise en œuvre efficace des décisions récentes relatives à la relocalisation de 160 000 demandeurs d'asile, le bon fonctionnement des « hot spots » et la promotion de la coopération opérationnelle entre États membres. Les propositions législatives sur le mécanisme de relocalisation présentées par la Commission et la liste européenne des pays d'origine sûrs seront au cœur des débats.

S'agissant de la dimension externe, les mesures qui s'imposent ont été convenues dernièrement, notamment le plan d'action sur le trafic d'êtres humains et la politique en matière de retour. Les Pays-Bas s'attelleront à la mise en œuvre du **train de mesures sur la gestion des frontières**, qui doit renforcer le mandat de Frontex. Le Conseil européen a, en décembre dernier, appelé à l'adoption de la position de la Commission sur le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes durant la présidence néerlandaise. Par ailleurs, la Commission européenne a également annoncé dans son programme de travail des mesures d'amélioration de la gestion des migrations, concernant la réinstallation, la révision du système de Dublin et l'immigration régulière.

Vu la complexité de la situation actuelle en matière de sécurité et le défi que représente la lutte contre le terrorisme, la mise en œuvre en juin 2015 de la **stratégie européenne de sécurité intérieure** pour la période 2015-2020 revêt une importance particulière, de même que celle des mesures décidées suite aux attentats de Paris en janvier 2015. Le caractère transfrontalier de la cybercriminalité, du terrorisme et du crime organisé, dont la traite d'êtres humains, impose une réponse coordonnée au niveau européen. Il en est de même de la prévention de la radicalisation. La présidence néerlandaise mise sur une coopération opérationnelle efficace et l'amélioration de l'échange d'informations sur la base des instruments existants et dans le respect de la protection des données. Elle s'emploiera à concrétiser pour 2016 le processus de mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité intérieure. La proposition de modification de la décision-cadre en matière de lutte contre le terrorisme et celle en vue de l'élargissement aux ressortissants de pays tiers du système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS) seront examinées, ainsi que la définition de règles plus performantes concernant les armes à feu. De plus, l'élaboration aussi rapide que possible des instruments nécessaires à une lutte plus efficace contre le terrorisme constituera – compte tenu de l'importance de cet aspect – une des préoccupations principales.

Enfin, la présidence néerlandaise orientera ses activités sur certains dossiers, notamment législatifs, actuellement examinés au sein du conseil et du trilogue, tels que le droit des contrats, l'aide juridictionnelle et l'adhésion de l'UE à la CEDH.

Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs

Dans le cadre du conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs (EPSCO), la priorité de la présidence néerlandaise sera de promouvoir la concurrence équitable. Le **paquet sur la mobilité des travailleurs**, auquel la présidence néerlandaise accorde une importance majeure, figurera dans le programme de travail de la Commission

pour 2016. Outre une communication sur la mobilité professionnelle, il comprend au dire de la Commission une proposition de réforme ciblée de la directive relative au détachement des travailleurs ainsi qu'une réforme des règles de coordination de la sécurité sociale visant à lutter contre la fraude en améliorant l'application de la réglementation.

La présidence néerlandaise a pour ambition de lutter contre les cancers professionnels en protégeant les travailleurs contre un plus grand nombre de substances cancérigènes, ce qui exige de modifier la **directive sur les agents cancérigènes et mutagènes**.

Elle compte aussi stimuler l'échange de connaissances entre les États membres en matière de **lutte contre la pauvreté**.

Parallèlement à ces priorités, la présidence néerlandaise accordera l'attention nécessaire aux dossiers qui figurent déjà ou qui figureront prochainement à l'ordre du jour, tels que l'égalité des sexes et l'autonomie économique, le Semestre européen, l'Acte pour l'accessibilité, le socle de droits sociaux et la directive sur l'égalité de traitement en dehors du marché du travail. La **stratégie européenne pour des compétences nouvelles** sera également présentée dans le cadre du conseil EPSCO.

Dans le domaine de la santé publique, l'UE joue un rôle majeur dans la **mise sur le marché des médicaments et des dispositifs médicaux**. La présidence néerlandaise réfléchira aux possibilités d'accélérer l'accès des patients aux traitements innovants à un prix acceptable. Elle œuvrera aussi à la conclusion d'un accord avec le Parlement européen à propos des règlements relatifs aux dispositifs médicaux et aux diagnostics in-vitro. Les Pays-Bas plaident en faveur de la coopération entre les ministres de la Santé et de l'Agriculture en matière de résistance aux antimicrobiens et placeront cette question à l'ordre du jour de leur présidence. Estimant par ailleurs essentiel que l'accès à des médicaments innovants et peu onéreux soit garanti, ils s'emploieront à renforcer la coopération volontaire entre les États membres en matière de prix des médicaments et exploreront les formes flexibles de mise sur le marché susceptibles d'améliorer l'accès des patients à des produits nouveaux et prometteurs.

La formulation de critères de classification des **perturbateurs hormonaux** a pris du retard. La politique néerlandaise se fixe pour objectif d'inverser la tendance afin que la question primordiale des risques que représentent ces substances pour l'homme, pour l'animal et pour l'environnement soit prise en compte.

Enfin, la présidence néerlandaise souhaite renforcer l'action commune pour **améliorer la qualité des denrées alimentaires** au niveau de l'UE en organisant une conférence et en abordant cette question dans le cadre du conseil informel. En effet, il est crucial de garantir au niveau européen une concurrence équitable entre les producteurs et les produits alimentaires afin de favoriser l'aspect santé dans l'innovation et le choix des consommateurs.

Compétitivité

Marché intérieur

Les avantages économiques liés au meilleur fonctionnement du marché intérieur peuvent atteindre plus de 651 milliards d'euros annuels, soit 5 % du PIB européen. Le marché intérieur est ainsi le plus précieux atout de l'UE et l'un des principaux moteurs de l'économie européenne.

La présidence néerlandaise salue la nouvelle **stratégie relative au marché intérieur** présentée par la Commission le 28 octobre 2015, stratégie globale dont les principaux objectifs sont l'amélioration de la mise en œuvre et du contrôle de l'application de la réglementation existante (tout particulièrement la directive sur les services), un ciblage clair sur les secteurs dotés d'un fort potentiel économique (comme le bâtiment, les services aux entreprises et le commerce de détail) et le renforcement du principe de reconnaissance mutuelle, notamment dans le secteur des services. Pour fortifier le marché intérieur, la présidence table sur des mesures permettant de lever les derniers obstacles au marché des services. À cet effet, il conviendra de veiller à une mise en œuvre plus ambitieuse de la directive sur les services et d'assurer le suivi des recommandations par pays du Semestre européen. Il est souhaitable d'examiner la nouvelle stratégie dans le cadre du conseil Compétitivité afin que ce dernier puisse assurer un pilotage politique lors de la concrétisation des principales initiatives annoncées et fournir des informations au Conseil européen.

Pour assurer une croissance saine au sein de l'Union européenne, il importe de renforcer la confiance dans l'économie numérique et de promouvoir l'innovation dans tous les domaines. Dans cette optique, la présidence néerlandaise attend avec intérêt la transposition en propositions concrètes de la **stratégie pour le marché unique numérique** adoptée en mai 2015, afin de permettre aux entreprises et aux citoyens de profiter au mieux des évolutions du numérique. Les thèmes concernés sont essentiels : commerce électronique transfrontalier, modernisation du droit d'auteur, simplification de la TVA, réforme du cadre des télécommunications et promotion de la libéralisation des flux de données.

Le programme pour une réglementation affûtée et performante (REFIT) est un des éléments de l'agenda pour une **meilleure réglementation**. L'année à venir, la Commission a l'intention de passer au crible une importante partie de la réglementation existante. La présidence néerlandaise se félicite de l'attention portée dans le programme de la Commission à ce sujet, qui doit faire l'objet d'efforts permanents. Il figurera à l'ordre du jour du conseil Compétitivité, l'accent étant notamment mis sur les objectifs de réduction par secteur et l'importance d'une réglementation européenne durable.

Recherche

Favoriser l'innovation en Europe sera l'un des principaux thèmes du volet Recherche du conseil Compétitivité. Ceci dans la ligne du programme de la Commission axé sur la stimulation de l'emploi, de la croissance et de la compétitivité dans l'Union. La réunion ministérielle informelle sera centrée sur la création de conditions favorables à la recherche et à l'innovation et soulignera l'importance d'investir dans ces deux domaines.

Les résultats de l'évaluation du **Septième programme-cadre de recherche et de développement technologique** (PC7) permettront au conseil de mettre en lumière l'impact positif des investissements pour le futur. Une réglementation favorable à la recherche et à l'innovation est indispensable pour garantir des conditions optimales en matière de recherche et d'accueil des entreprises. Cela correspond également à la double ambition que la Commission énonce dans son programme de travail pour 2016 : amélioration du climat des investissements et de l'innovation en Europe et simplification de l'accès au financement européen de la recherche au moyen du programme Horizon 2020. L'impact des investissements sur la science et la société augmentera si l'accessibilité et la diffusion des connaissances, notamment scientifiques (accès libre à la science et science ouverte) sont améliorées, la recherche financée par des moyens publics devant effectivement être accessible à tous.

Espace

Parmi les initiatives présentées par la Commission dans son programme de travail, figure une stratégie spatiale pour l'Europe. La présidence néerlandaise prendra les devants à ce sujet en plaçant la thématique **Espace** à l'ordre du jour du conseil, ce qui pourrait permettre de réfléchir à une meilleure exploitation des données satellitaires.

Transports, Télécommunications et Énergie

La Commission européenne a présenté en 2015 une **stratégie-cadre sur l'Union de l'énergie** dont l'objet est d'abaisser les coûts de l'approvisionnement énergétique, de réduire la dépendance énergétique de l'UE et de définir

une politique climatique durable. Dans la perspective de sa mise en œuvre, la Commission a fait une proposition visant à réformer la directive sur l'étiquetage énergétique. La stratégie sera précisée au cours de la période à venir. D'importantes propositions seront ainsi présentées l'année prochaine en vue de redéfinir le marché de l'électricité, ce qui contribuera à accroître la flexibilité du système énergétique, la coordination des politiques en matière de sécurité de l'approvisionnement, l'intégration des marchés de l'énergie durable et la coopération régionale. La Commission publiera en outre des propositions visant à renforcer la sécurité d'approvisionnement. La présidence néerlandaise s'emploiera à faire progresser la mise en œuvre de ces propositions en accordant une attention particulière à la redéfinition du marché de l'électricité ainsi qu'à la coopération régionale, qu'elle considère comme deux pierres angulaires de l'Union de l'énergie.

Le programme pour les transports est axé sur la contribution en matière de transports, de logistique et de mobilité au plan Juncker pour l'emploi, la croissance économique et l'investissement. Durant la présidence néerlandaise, priorité sera donnée au renforcement de la compétitivité du secteur grâce à l'amélioration du fonctionnement du marché, à l'innovation, à l'investissement dans l'infrastructure et à une réglementation intelligente. Les négociations avec le Parlement européen concernant les propositions formulées dans le pilier ouverture du marché du **quatrième paquet ferroviaire**, le règlement pour l'accès au marché et la transparence financière des **services portuaires** ainsi que la directive sur les prescriptions techniques de la **navigation intérieure** devraient aboutir au cours de cette période.

La présidence néerlandaise placera la communication relative à la stratégie de l'aviation à l'ordre du jour du sommet ministériel de l'aviation prévu les 20 et 21 janvier 2016. Elle s'appuiera sur le **paquet Aviation**, présenté le 7 décembre dernier, qui comporte des propositions concernant la révision du règlement AESA, la réglementation des drones et des mandats de négociation en matière d'aviation avec notamment six États du Golfe, la Turquie et l'ASEAN, dont les Pays-Bas souhaitent discuter dans le cadre du conseil formel. Enfin, la préparation de l'assemblée de l'OACI, qui se tiendra en septembre/octobre 2016, sera l'occasion de réfléchir à la mise en place d'un **système mondial d'échange de quotas d'émission** pour l'aviation. Les Pays-Bas concentreront par ailleurs leurs efforts sur les propositions relatives aux compétences professionnelles dans le secteur de la navigation intérieure et sur un paquet législatif pour la sécurité des navires à passagers, dont la publication est prévue dans le cadre du programme d'amélioration de la réglementation (REFIT).

La réunion conjointe des ministres de l'environnement et des transports, qui se tiendra durant la présidence néerlandaise les 14 et 15 avril 2016, sera placée sous le signe de la **mobilité intelligente** (conduite coopérative et conduite automatisée). Les Pays-Bas considèrent que certaines questions telles que la responsabilité et les normes de sécurité doivent être envisagées sous une perspective internationale. Ils ont pour ambition de faire progresser au niveau européen l'harmonisation en matière de véhicules automatisés. En effet, lancer la collaboration à un stade précoce permettra d'éviter un patchwork de règles et de directives au sein de l'Union.

Le marché unique numérique, en particulier la révision du cadre réglementaire des opérateurs de télécommunications, constitue le dossier majeur du conseil des Télécommunications. Une réglementation moderne permettra de renforcer la concurrence, la compétitivité et la capacité d'investissement dans le **secteur des télécoms**. La gouvernance d'internet, le marché de gros de l'itinérance et l'utilisation de fréquences de la bande 700 MHz font également partie des sujets à aborder.

La présidence néerlandaise mettra à l'ordre du jour la proposition de **directive sur la sécurité des réseaux et de l'information**, soit pour faire aboutir les négociations, soit pour en lancer l'application. Elle compte enfin mettre la dernière main au dossier de la directive sur l'accessibilité des sites web d'organismes du secteur public ; le plan d'action pour l'administration en ligne annoncé dans la stratégie pour le marché unique numérique est attendu avec intérêt.

Agriculture et pêche

L'agriculture et la pêche sont essentielles tant pour l'économie que pour la sécurité alimentaire mondiale. La communauté internationale devra nourrir au moins 9 milliards de personnes en 2050. L'agriculture intelligente face au climat et la lutte **contre le gaspillage alimentaire** à tous les niveaux de la chaîne, en Europe comme hors de ses frontières, offrent des pistes pour y parvenir.

La présidence néerlandaise organisera un échange de vues sur les expériences relatives à l'application de la **Politique agricole commune** réformée, dans la perspective de l'après 2020. Elle souhaite par ailleurs pousser la Commission européenne à prendre des mesures en vue d'une simplification à court terme de la PAC, afin de réduire la charge administrative inutile qui pèse sur les exploitants. Dans différents secteurs agricoles, comme l'élevage laitier et porcin, l'état du marché est inquiétant. Cette situation continuera de retenir l'attention.

La présidence néerlandaise mettra également la **résistance aux antimicrobiens** à l'ordre du jour. Une approche selon le concept « Une seule santé », favorisant une coopération accrue entre les ministères de l'Agriculture et de la Santé, s'impose ici. C'est dans ce cadre que sera placée la conférence ministérielle organisée par la présidence.

Autre sujet de discussion : le décalage entre le **droit d'obtention végétale et le droit des brevets** qui fait obstacle au libre accès aux ressources génétiques, capital pour l'amélioration des plantes.

S'agissant des dossiers législatifs sur la pêche, la présidence souhaite que l'accent soit davantage mis sur la durabilité, comme cela a été convenu dans le cadre de la réforme de la **Politique de la pêche commune**. À cet égard, la définition d'engagements relatifs aux plans pluriannuels de gestion durable des ressources et la poursuite de la mise en œuvre de l'obligation de débarquer toutes les captures dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire figurent au rang des priorités. Ce dossier s'inscrit dans une perspective autant européenne que mondiale : des océans propres sont en effet essentiels à la sécurité alimentaire de la planète. La présidence néerlandaise veut poser des jalons en matière de croissance bleue et de sécurité alimentaire.

Enfin, les évaluations de la Cour des Comptes et de la Commission européennes sur l'action de l'UE contre **l'exploitation illicite des forêts et le commerce du bois coupé illégalement** devraient également être abordées. Il serait souhaitable que la discussion débouche sur une approche plus efficace et plus cohérente qui favorise l'arrêt de la déforestation.

Environnement

La présidence néerlandaise entend veiller à ce que les mesures prises dans divers domaines se renforcent les unes les autres et faire en sorte que les objectifs économiques et l'usage responsable des matières premières et des sources d'énergie convergent dans un modèle de croissance durable. Aussi considère-t-elle comme capitale l'annonce par la Commission de son initiative « prochaines étapes pour un avenir européen durable », qui vise à garantir la durabilité et la croissance économique au-delà de 2020. Elle exploitera les débats menés au sein du conseil Environnement pour alimenter la réflexion européenne à ce sujet en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Les résultats de la COP 21, l'accord de Paris et leur concrétisation seront au cœur de l'attention durant la présidence néerlandaise. Le Conseil européen a en effet l'intention d'examiner plus avant, en mars, les conclusions

de Paris et la mise en œuvre du paquet Énergie-Climat 2030 ; le conseil Environnement se chargera des travaux préparatifs.

Les négociations sur la proposition de la Commission relative à la révision du système européen d'échange de quotas d'émissions (SEQUE) ont été lancées en juillet 2015. Par ailleurs, des propositions de sa part concernant les objectifs nationaux pour la réduction des **émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs hors SEQUE** (partage de l'effort) sont attendues au deuxième trimestre de 2016. La présidence néerlandaise s'emploiera à faire avancer de façon concrète ces négociations qui permettront de mettre en œuvre dans la politique et la législation européennes la contribution de l'UE à la lutte mondiale contre le changement climatique, à savoir une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990.

L'économie circulaire s'articule autour de trois grands axes : gestion économique des matières premières, recyclage des matériaux et utilisation des déchets comme matière première. Elle permet de réaliser une croissance qui n'épuise pas le capital naturel, qui limite notre dépendance aux matières premières naturelles et qui ne produise pas de grandes quantités de déchets. Miser au niveau européen sur la transition vers une économie circulaire sera propice à la compétitivité de l'UE, créera des possibilités d'innovation et générera un important potentiel de croissance et d'emplois. Pendant la présidence néerlandaise, le nouveau **paquet Économie circulaire** sera examiné au conseil Environnement.

Dans le cadre de l'amélioration de la réglementation, la présidence néerlandaise s'emploiera aussi en matière environnementale à perfectionner et à simplifier la réglementation européenne, notamment par la promotion de *Make It Work*, une initiative du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des Pays-Bas, menée en coopération avec la Commission et une coalition d'États membres, qui vise une meilleure applicabilité, cohérence et **durabilité de la législation environnementale européenne**.

La modernisation des obligations de rendre compte est un des dossiers sur lesquels se pencheront les pays participants et la Commission. Cette dernière annonce à cet effet dans son programme de travail la publication en 2016 d'une communication sur la stratégie et les ambitions en matière de suivi et d'obligations de rendre compte dans la politique environnementale et la réalisation d'un bilan de qualité portant sur l'ensemble de ces obligations dans la réglementation environnementale européenne. Dans le cadre de *Make It Work*, les Pays-Bas attireront l'attention sur des formes de pilotage autres que la seule réglementation, telles qu'appliquées dans leur approche *Green Deal*.

La présidence fera avancer les dossiers en cours, comme la directive NEC (fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques), et en examinera de nouveaux, comme le bilan de qualité des directives Oiseaux et Habitat ainsi que la préparation de l'assemblée de l'OACI (organisation des Nations unies pour l'aviation civile) de 2016 qui se penchera après l'été sur la mise en place pour le transport aérien d'un système de plafonnement des émissions au niveau mondial.

Les 14 et 15 avril 2016 se tiendra le conseil informel commun Environnement et Transports dont le thème sera l'innovation technique et politique en faveur d'une **mobilité verte et intelligente**. La question centrale sera de savoir comment stimuler dans l'UE l'innovation nécessaire à une réduction des émissions de CO₂ de 60 % en 2050. Les conclusions pourront contribuer à la transition vers des véhicules zéro émission, à la mise en place de normes d'émissions CO₂ pour les véhicules après 2020 et à la définition d'une politique des carburants, notamment les biocarburants, pour l'après 2020. Outre cette partie commune, ce conseil comprendra également des échanges individuels entre les ministres concernés.

Éducation, Jeunesse, Culture et Sport

En matière d'éducation, la présidence néerlandaise suivra les priorités du programme stratégique : développement des connaissances et des compétences et employabilité de la population active. Dans cette optique, la modernisation de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel formera une préoccupation majeure.

La Commission européenne a, dans son programme de travail pour 2016, annoncé qu'elle soumettrait à l'examen du conseil un **agenda pour des compétences nouvelles pour l'Europe**. Ce programme vise à stimuler l'investissement dans la formation afin de mieux préparer chacun à un marché du travail et à des sociétés en mutation. La présidence néerlandaise œuvrera aussi à la reconnaissance mutuelle des qualifications qui profite à l'enseignement supérieur et à l'enseignement professionnel et contribue à la pleine exploitation du potentiel des emplois numériques.

En matière de culture, de médias et d'industries créatives, la présidence néerlandaise concentrera ses efforts sur les travaux et les conclusions du conseil concernant l'infrastructure et les plateformes nécessaires au **patrimoine numérique** (comme le portail *Europeana* permettant d'accéder aux collections numérisées d'institutions culturelles et scientifiques européennes).

Les Pays-Bas se réjouissent que la Commission prépare pour 2016, dans le cadre de la Stratégie pour le marché

unique numérique, une proposition de **révision de la directive sur les médias audiovisuels**, et ils œuvreront à faire avancer la discussion à ce sujet. Un effort particulier sera fait pour stimuler la circulation des productions audiovisuelles européennes.

Par ailleurs, la présidence néerlandaise favorisera le débat sur la contribution de l'éducation à l'**accueil et à l'intégration des migrants** et sur le rôle de l'enseignement et de l'animation socio-éducative dans la **lutte contre la radicalisation des jeunes**. Elle alignera son action sur les conclusions de la présidence luxembourgeoise, sur les développements en cours et sur d'éventuelles initiatives de la Commission. La réflexion sur la contribution de l'animation socio-éducative cadre avec les priorités de la Commission concernant l'inclusion et la participation sociale des jeunes. La participation des jeunes souffrant de troubles psychiques fera aussi l'objet d'une attention particulière. Il est important que ces efforts procèdent d'une approche transsectorielle impliquant aussi les acteurs de la santé publique.

La présidence néerlandaise mettra l'**intégrité du sport** à l'ordre du jour en s'appuyant sur le plan de travail de l'UE en faveur du sport 2014-2017. Ses efforts seront axés sur la préparation et l'organisation d'événements sportifs internationaux en cherchant à leur donner un impact positif en termes sociaux, économiques et environnementaux, de sorte qu'ils recueillent un large soutien populaire. Le monde du sport sera étroitement impliqué dans cette démarche.

